



**FOYERS  
RURAUX**

**FD 07-26**

**FEDERATION  
bi DEPARTEMENTALE  
des FOYERS RURAUX  
et ASSOCIATIONS  
d'ANIMATION en MILIEU  
RURAL**

**Aides du Conseil Général de  
l'Ardèche**



# Conseil Général de l'Ardèche

Le Conseil Général de l'Ardèche soutient depuis plusieurs années le tissu associatif et principalement les actions visant à développer la citoyenneté, les échanges et projets inter générationnels et culturels.

Le récapitulatif complet des aides et des démarches à accomplir se trouve sur le site du Conseil Général à la rubrique « [nos actions](#) » dans le paragraphe « [aménagement et développement des territoires](#) » cliquer sur « [association](#) » puis « [guide des aides](#) »

# Projets d'actions des associations **agrées** Jeunesse et Education Populaire

## Bénéficiaires

Les Associations **agrées Jeunesse et Education Populaire** ayant leur siège social en Ardèche.

## Nature

### \* **Aide aux activités de loisirs et de formation :**

Pour un ensemble d'activités socio éducatives de loisirs qui présente une certaine régularité sur l'année.

### • \* **Aide aux manifestations associatives :**

L'aide ne peut pas porter sur une action ponctuelle seulement sur

- 1° Une représentation de spectacles amateurs,
- 2° Un colloque, séminaires et rassemblement de jeunes,
- 3° Une exposition d'œuvres produites par l'association qui fait la demande de subvention

## Financement

- L'aide allouée ne peut être supérieure à 4 000 €, ni inférieure à 200 €.

# Interventions Humanitaires en Faveur de L'Afrique

## Bénéficiaires

Les associations qui ont leur siège social en Ardèche (à défaut , situé dans un département voisin, l'association doit être en mesure de justifier que son action s'étend en Ardèche et qu'elle y développe une réelle activité).

## Nature

Les projets doivent concerner des **actions locales conduites en Afrique** et se situer dans une perspective de développement.

- **L'aide est affectée uniquement à des opérations d'investissement** (sont exclus les frais de transport, déplacement, acheminement de matériels...)
- **L'association doit être en relation avec un partenaire africain identifié** qui doit participer au financement du projet (financier, main d'œuvre, apport de matériaux)

## Financement

- **Le financement du Conseil Général ne peut être supérieur à 3 500 €** par association et par année, il se limitera pour un même projet à 3 années de financement.



# Aide à l'équipement et à l'amélioration des locaux des équipements sociaux et socioculturels

## Bénéficiaires

Les **associations adhérentes** à une Fédération ardéchoise d'animation et/ou de jeunesse et/ou d'éducation populaire gestionnaires d'un équipement social ou socioculturel.

## Nature

l'achat de matériel technique et éducatif neuf, l'entretien ou l'extension des locaux dont l'association est propriétaire ou titulaire d'un bail depuis plus de 5 ans.

## Financement

Priorité aux équipements situés sur des territoires fortement impliqués en terme d'enfance et de jeunesse.

La participation est de 60 % maximum des devis fournis TTC, plafonnée à 7 000 € maximum par projet et 3 000 € minimum.

Les autres partenaires financiers, dont le territoire d'implantation de l'équipement, doivent être identifiés et soutenir la demande de la structure en dehors de toute demande au fonctionnement annuel.



# Fond d'encouragement aux initiatives locales (FIL)

## Bénéficiaire

**Association ou collectivités** qui propose des manifestations d'animations locales se déroulant dans le Département.

## Nature

Attribution d'une subvention pour une manifestation dont l'intérêt pour le territoire est vérifié.

## Financement

La présentation de deux manifestations est possible au titre de ce règlement sur une année.

**L'aide est non cumulable avec d'autres financements du CG 07**

Une participation financière de la collectivité est nécessaire.

L'aide est plafonnée pour des opérations à rayonnement local à 800 € et à 1 500 € pour des manifestations dont l'impact au moins départemental peut être démontré.



# Fond d'encouragement aux initiatives locales suite ...

**Dispositif spécifique au titre de l'animation de la manifestation « l'Ardéchoise » :**

Il est prévu un dispositif spécifique de soutien aux initiatives des communes et associations qui se mobilisent lors du passage de cet événement sportif.

L'aide correspond à 25 % du budget prévisionnel plafonnée à 160 €. Un bonus de 10 % est accordé aux communes et associations qui justifient de la participation d'une école ou d'un collège à l'animation.

Un dossier est adressé à toutes les communes traversées.



# Actions Citoyennes

Aide aux projets d'actions collectives citoyennes en direction des jeunes âgés de 25 ans maximum

## **Bénéficiaires** :

Les collectivités locales et les associations, et notamment les associations de jeunes ayant leur siège en Ardèche

## **Nature** :

Ce dispositif a pour but d'encourager le développement d'actions citoyennes portée par les jeunes, **accompagnés par des professionnels ou des bénévoles**, dans divers domaines :

- mémoire,
- valeurs de la citoyenneté,
- santé,
- solidarité,
- environnement, développement durable, éducation à la consommation

## **Financement** :

L'aide allouée ne peut être supérieure à 3 000 euros ni inférieure à 150





# Engagement des jeunes : Roulez jeunesse !

**En complément du dispositif "Actions citoyennes", cet appel à projets est centré sur l'engagement et le soutien aux initiatives portées par les jeunes ayant une utilité sociale.**

## **Bénéficiaires :**

Groupes de jeunes de 12 à 25 ans accompagnés soit par des associations ou des regroupements de communes ardéchois.

## **Nature :**

Les projets ne doivent porter que sur des actions annuelles ou pluriannuelles. Les projets présentés concernent en majorité des initiatives portées par des jeunes dans

les domaines suivants :

- sport et culture,
- mobilité,
- économie sociale et solidaire,
- solidarité internationale,
- mise en valeur du patrimoine local.

## **Financements :**

**Le nombre de projets financés est limité à 10 par an. Dotation globale de 25 000€.**